

---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016**

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 5 avril 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

---

 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

---

 **AVIS DE CONVOCATION**

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

---

 **2016-144**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

Urbanisme – CPTAQ – lot 3 055 693

Adopté à l'unanimité, le président vote

---

 **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

---

 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 MARS 2016 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 23 mars 2016.

---

 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 AVRIL 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**



2016-145

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 AVRIL 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 6 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

**AP2016-122** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec, la Ville de Lévis et la Ville Montréal, relative à l'acquisition, par appel d'offres public, d'équipements informatiques de bureau (dossier 45727)

**AP2016-125** Adjudication de contrats en vue de la fourniture de matériel électrique (VQ-48014)

**AP2016-154** Adjudication de contrats en vue de la fourniture annuelle de pièces de véhicules et de produits spécialisés pour l'entretien du parc véhiculaires (VQ-48332)

**AP2016-160** Adjudication d'un contrat en vue de la fourniture de quincaillerie de fixation (VQ-48173)

**AP2016-177** Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers (VQ-48137)

**DE2016-019** Entente entre la Ville de Québec et le *Collège d'enseignement général et professionnel François-Xavier-Garneau*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *École d'entrepreneuriat de Québec et son incubateur en démarrage, dans le cadre de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*

**EN2015-043** Contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et *Société en commandite Stadacona WB*, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

**EN2016-011** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en œuvre du plan d'action pour la protection de la prise d'eau et du lac Saint-Charles pour la période 2016-2018 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1047

**BT2016-012** *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de systèmes de transport intelligent et de signalisation sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1048

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PROPOSITIONS**



2016-146

**MAIRIE – RESPECT DE LA LOI - RÉMUNÉRATIONS ADDITIONNELLES DES CONSEILLERS POUR DES PARTICIPATIONS À DES « COMITÉS/COMMISSIONS » : REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES NON CONFORMÉMENT DEPUIS 2006**

Considérant que les conseillers Cossette, Côté, Hamel, Lapointe, Lortie, Marcotte et Potvin de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont tous reçu au cours des dernières années des rémunérations additionnelles pour des « comités/commissions »;

Considérant que la vaste majorité des rémunérations additionnelles en question ne respectaient pas notamment l'article 70 de la *Loi sur les cités villes* auquel réfère le règlement relatif au traitement des élus municipaux REGVSAD-2009-148;

Considérant qu'en date du 10 mars 2016 les conseillers en poste ont été avisés qu'un terme était mis sur-le-champ au versement des rémunérations additionnelles non conformes;

Considérant que l'information juridique pertinente sur le sujet et la non-conformité à la loi sont connues des conseillers;

Considérant que le maire doit s'assurer que les revenus de la municipalité (fonds publics) sont dépensés suivant la loi (article 52 de la *Loi sur les cités et villes*);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

#### AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

De reporter ce point de l'ordre à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-147

#### MAIRIE – PROTECTION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS – PROPOSITION DU MAIRE

CONSIDÉRANT l'enquête administrative et financière conduite actuellement par le directeur général à la demande du conseil;

CONSIDÉRANT que cette enquête porte sur des faits et des événements survenus depuis le 1er janvier 2006 pour l'essentiel;

CONSIDÉRANT que plusieurs hauts fonctionnaires de la Ville ont été remplacés au cours des dernières années, principalement en raison du départ des anciens titulaires des fonctions municipales en causes;

CONSIDÉRANT que l'enquête administrative et financière n'est pas encore terminée et qu'il faut par ailleurs que la Ville continue de fonctionner et que le présent conseil continue à cette fin de prendre des décisions;

CONSIDÉRANT que nombre de ces décisions concernent des dossiers initiés sur la base de décisions antérieures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

#### AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

De reporter ce point de l'ordre à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



**2016-148**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES NO AO-2016-007 POUR L’ACQUISITION DE SERVEURS CISCO UCS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D’adjuger le contrat pour l’acquisition de serveurs Cisco UCS, appel d’offres No AO-2016-007, à l’entreprise Les Solutions Victrix inc., pour une somme de 83 111,43 \$, incluant les taxes applicables;

Que les fonds nécessaires à l’adjudication de ce contrat soient affectés au projet d’investissement (2014-013013B- Système d’archivage) du service des technologies de l’information.

Adopté à l’unanimité, le président s’abstenant de voter



**2016-149**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES NO AO-2016-009 POUR LA LOCATION D’UN BALAI MÉCANIQUE POUR L’ANNÉE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D’adjuger le contrat pour la location d’un balai mécanique pour l’année 2016, appel d’offres No AO-2016-009, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises TREMA, pour un montant incluant les taxes applicables de 31 457,16 \$;

Que les fonds nécessaires à l’adjudication de ce contrat soient affectés au budget de fonctionnement du service des travaux publics.

Adopté à l’unanimité, le président s’abstenant de voter



**2016-150**

**GREFFE – TRANSACTION – DROIT ACQUIS – 495, ROUTE 138**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D’autoriser le maire et le greffier à signer une transaction entre la Ville et Gestion J.L. Lamonde inc. et Lucie Gosselin et Denis Leclerc substantiellement conforme au projet annexé au sommaire.

Adopté à l’unanimité, le président s’abstenant de voter



**2016-151**

**GREFFE – ANNULATION – TAXES DE SECTEUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE procéder à l’annulation de la taxe de secteur imposée conformément au règlement 2011-269 sur le compte de taxes des propriétés suivantes :

- 2 814 571 (Matricule 3679-59-0286-9-000-0000)
- 2 814 581 (Matricule 3679-59-0286-9-000-0000)
- 3 598 919 (Matricule 3680-50-0950-1-000-0000)
- 3 598 920 (Matricule 3680-50-0429-2-000-0000)
- 2 814 577 (Matricule 3679-58-2958-1-000-0000)

D’autoriser la trésorière ou sa remplaçante à accorder les crédits nécessaires afin de régulariser la situation.

Adopté à l’unanimité, le président s’abstenant de voter



**2016-152**

**GREFFE – ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique numéro POL-2016-019 Politique relative à la gestion intégrée des documents telle que déposée.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-153**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2016 POUR L'OPÉRATION DE LA PISCINE DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

De verser au Campus Notre-Dame-de-Foy une subvention de 137 775 \$ pour l'opération de la piscine, plus 9 000 \$ pour les bains libres. Les paiements seront effectués en 2 versements :

- Le 9 juin 2016 - Premier versement de 73 387,50 \$ (68 887,50 \$ opérations + 4 500 \$ bains libres)
- Le 14 septembre 2016 - Deuxième versement de 73 387,50 \$ (68 887,50 \$ opérations + 4 500 \$ bains libres)

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-154**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION D'UNE ENTENTE DE LOCATION DE TERRAINS POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION DE SOCCER CRSA SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ÉTÉ 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le coordonnateur aux loisirs à signer une lettre d'entente entre le Séminaire St-François, le Club de soccer CRSA et les Villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'utilisation des terrains naturels et synthétiques du SSF. D'autoriser que soient effectués les paiements associés à cette lettre d'entente pour les montants approximatifs suivants, taxes incluses :

- Séminaire St-François – Terrains synthétiques extérieurs (location, électricité et entretien)
- Avril à août 2016 – Montant approximatif de 30 000 \$

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-155**

**URBANISME – CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER (CBJC) – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

De rejeter la demande d'aide financière de 1 300 \$ comme aide annuelle 2016 à la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier afin de réaliser un rapport priorisant les actions en lien avec le Plan d'intervention cité au mémoire.

Rejeté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-156

**URBANISME – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR LA PRÉSERVATION DU BOISÉ BÉLANGER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

De reporter ce point de l'ordre à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité, le président vote



**MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N<sup>o</sup> REGVSAD-2015-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 VISANT À MODIFIER LA NORME QUANT À LA PROPORTION DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX SITUÉS EN ZONE RA/C-6**

Une séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n<sup>o</sup> REGVSAD-2015-467 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 visant à modifier la norme quant à la proportion des matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés en zone RA/C-6.



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2016-478 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AUTORISER UN USAGE TEMPORAIRE D'ABRI D'HIVER DANS LES ZONES INDUSTRIELLES**

Une séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n<sup>o</sup> 2016-478 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'autoriser un usage temporaire d'abri d'hiver dans les zones industrielles.



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2016-479 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 482-85 RELATIVEMENT AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS TEMPORAIRES, À L'USAGE D'UN CONTENEUR OU D'UNE REMORQUE**

Une séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n<sup>o</sup> 2016-479 modifiant le Règlement de construction no 482-85 relativement au revêtement extérieur des bâtiments temporaires, à l'usage d'un conteneur ou d'une remorque.



**MOTIONS ET RÈGLEMENT**



2016-157

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NO 2016-481 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT POUR CERTAINES ENTREPRISES**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 2016-481 établissant un programme de crédit de taxes à l'investissement pour certaines entreprises.



2016-158

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 2016-478 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AUTORISER UN USAGE TEMPORAIRE D'ABRI D'HIVER DANS LES ZONES INDUSTRIELLES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement no 2016-478 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'autoriser un usage temporaire d'abri d'hiver dans les zones industrielles.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-159**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 VISANT À MODIFIER LA NORME QUANT À LA PROPORTION DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX SITUÉS EN ZONE RA/C-6**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° REGVSAD-2015-467 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 visant à modifier la norme quant à la proportion des matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés en zone RA/C-6.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-160**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2016-474 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE MODIFIER LA CONFIGURATION DE LA ZONE RA/A-82**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement no 2016-474 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de modifier la configuration de la zone RA/A-82.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-161**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2016-475 MODIFIANT LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 AFIN DE MODIFIER L'AIRE D'AFFECTATION « RÉSIDENTIEL-RURAL »**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement no 2016-475 modifiant le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 afin de modifier l'aire d'affectation « Résidentiel-rural ».*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-162**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2016-477 AU MONTANT DE 99 841 \$ POUR LA RÉFECTION DES BORDURES ET TROTTOIRS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement d'emprunt no 2016-477 au montant de 99 841 \$ pour la réfection des bordures et trottoirs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.



Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-163

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-479 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 482-85 RELATIVEMENT AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS TEMPORAIRES, À L'USAGE D'UN CONTENEUR OU D'UNE REMORQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-479 modifiant le Règlement de construction no 482-85 relativement au revêtement extérieur des bâtiments temporaires, à l'usage d'un conteneur ou d'une remorque.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-164

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2016-480 AU MONTANT DE 967 345 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA CÔTE RACETTE, DE LA ROUTE 138, DU CHEMIN DE LA BUTTE, DES RUES DE L'HÊTRIÈRE, DE LA SENTE, DE LIVERPOOL ET PIERRE-GEORGES-ROY**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement d'emprunt no 2016-480 au montant de 967 345 \$ pour la réfection de la côte Racette, de la route 138, du chemin de la Butte, des rues de l'Hêtrière, de la Sente, de Liverpool et Pierre-Georges-Roy.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 40.

  
Sylvain Juneau, maire

  
Daniel Martineau, greffier

